La justice musulmane abrogée à Mayotte

02/06/2010 à 16h44

Les nouvelles unions polygames et la justice musulmane vont être proscrites à Mayotte, île française de l'océan Indien où l'islam est très fortement majoritaire, aux termes d'une ordonnance examinée mercredi 2 juin en conseil des ministres. Le gouvernement a décidé de mettre un terme à l'inégalité entre hommes et femmes en matière de mariage et de divorce, poursuivant ainsi la modernisation du statut civil de droit local applicable à Mayotte. Cette île, au sud de l'archipel des Comores, deviendra en 2011 le cinquième département de l'outre-mer français. […]

Le Monde